

ANNEXE 8.3 : ANNEXE SANITAIRE



Cléguer se situe à l'Ouest du département du Morbihan.

Au sein de l'aire urbaine de Lorient, en bordure de Scorff et en léger retrait des principaux axes routiers, la commune de Cléguer s'étend sur 3 250 ha et compte 3 356 habitants (population légale 2012).

Elle se trouve à 15 km au Nord de Lorient et, appartenant à Lorient Agglomération, elle est l'une des 30 communes du Pays de Lorient.

Ses communes limitrophes sont : Caudan au Sud, Pont-Scorff et Arzano (Finistère) à l'Ouest, Plouay au Nord, et Calan et Inzinzac-Lochrist à l'Est.

Le sud-est du territoire communal appartient au bassin versant du Blavet et une large partie ouest et nord appartient au bassin versant du Scorff, qui borde la commune à l'ouest sur une longueur de plus de 8km.

La commune fait partie du territoire des SAGE Blavet et SCORFF.

Le territoire se présente, sur une grande moitié Est de la commune, sous la forme d'un vaste plateau vallonné d'altitudes comprises, d'une manière générale, entre 75 et 100 m. Les points hauts sont situés le long d'une ligne de crête reliant Collogodec (106 m), l'Ouest de Loguénerh (104 m), le Nord de Keranstumeau (105 m) et l'Est de Kerpendu (103 m).

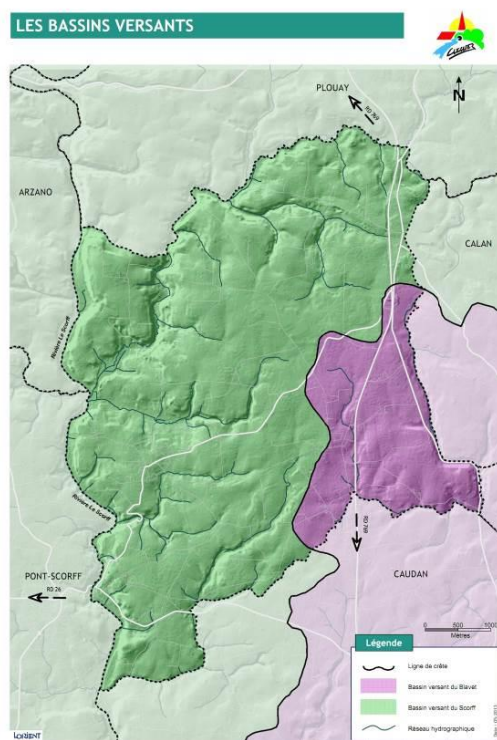
A l'Ouest, la limite communale s'appuie sur le tracé du Scorff. La vallée principale et celles des écoulements secondaires, notamment la vallée du Saint-Sauveur, ont entaillé fortement le relief sur une profondeur qui peut atteindre 70 mètres. Les pentes y sont fortement marquées. La perception du relief est très nette depuis les routes qui sillonnent l'Ouest de la commune (RD 26 dans le secteur de Kersalo, RD 113 liaison Bas Pont-Scorff / Cléguer, et la voie communale reliant le bourg au hameau de Saint-Etienne).

A l'extrémité Sud-Ouest de la commune, le ruisseau du Moulin du Guindo se jette dans le Scorff, à une altitude inférieure à 5 m.

De nombreux affleurements rocheux apparaissent le long de la vallée encaissée du Scorff, et celle du ruisseau du Saint-Sauveur.

La population légale 2012 de Cléguer (entrée en vigueur au 1er janvier 2015) est de 3356 habitants.

La présente note a pour objet de faire le point de la situation actuelle et à venir des conditions de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et de la collecte des ordures ménagères.



I. EAU POTABLE

La compétence Eau potable est détenue par Lorient Agglomération depuis le 1er janvier 2012. La Direction Eau et Assainissement (DEA) a en charge d'assurer la gestion de l'ensemble des ouvrages et réseaux d'eau potable depuis les prises d'eau.

L'exploitation des ouvrages est cependant différente selon les communes. Ces modes d'exploitation sont de l'ordre de la régie, du marché de prestation de service ou de contrat de délégation de service public (DSP).

Pour la commune de Cléguer, la compétence production-distribution fait l'objet d'un contrat de gérance de l'ex-SMAEP de Pont-Scorff avec Veolia.

Lorient Agglomération mène actuellement (2015-2016) une étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable, avec les objectifs suivants :

- Réaliser un inventaire du patrimoine du service d'eau potable pour en assurer une meilleure connaissance, une meilleure gestion et un meilleur renouvellement
- Résoudre les problèmes liés à la production et à la distribution d'eau potable
- Proposer les améliorations identifiées nécessaires à court, moyen et long terme au travers d'un programme d'actions et d'investissement
- Établir le schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution

Lorient Agglomération dispose de trois types de ressources en eau :

- les eaux de surfaces : le Scorff, le Blavet
- les eaux souterraines : Kermadoye à Ploemeur, Man Her à Brandérion, Dézinio à Languidic, Ker Durand à Riantec, 3 forages à Groix
- les interconnexions avec les réseaux de distribution des syndicats d'eau voisins

Cléguer dépend de la prise d'eau de Kéréven dans le Scorff (Prélèvement maximal : 1 510m³/h), et de l'usine de production du Leslé (Capacité de pompage maximal : 250m³/h), toutes deux localisées à Pont-Scorff. La commune dispose également d'un réservoir sur tour, situé au lieu-dit de Restanscouézec.

Concernant la protection de la ressource, un indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. Pour la commune de Cléguer, cet indice atteint 80% en 2013 : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés).

En 2013, les études réalisées concernent des forages à Cléguer et Guidel, avec la poursuite des études engagée par l'ex-SMAEP de la Région de Pont-Scorff. Leur but est la mise en service des forages jugés comme productifs. Ces études comprennent notamment la désignation d'un hydrogéologue agréé pour la définition des périmètres de protection et l'engagement des études d'impact.

En 2013, les travaux de refonte de l'usine de production d'eau potable du Leslé (Pont-Scorff) se sont poursuivis, l'inauguration des nouvelles installations a eu lieu le 16 janvier 2014 (production post-travaux : 250 m³/h).

Qualité des Eaux en 2013 :

Concernant l'unité de gestion de Lorient Agglo Ouest / Unité de distribution de Pont-Scorff / Station de traitement de Leslé :

Bactériologie :	70 analyses conformes aux limites de qualité sur 70 réalisées.
Dureté :	TH moyen de 10° F, eau très peu calcaire.
Fluor :	L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne).
Nitrates :	35 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 36 réalisées. La teneur maximale atteinte : 35 mg/l. La teneur moyenne atteinte : 23 mg/l.
Pesticides :	3 analyses conformes sur 3 réalisées en sortie de station. 3 analyses conformes sur 3 pour l'eau importée.
Limite de qualité :	0,1 ug/l par molécule.

Outres les paramètres analysés ci-dessus, les dépassements de référence de qualité ont concerné des teneurs en carbone organique total, en fer, en manganèse, en aluminium et en turbidité. Ils ont été observés durant la période de transition vers la nouvelle filière de traitement de Leslé.

Conclusion sanitaire : L'eau distribuée a respecté les limites de qualité en vigueur pour 100% des échantillons et les références de qualité pour 84% des échantillons. Les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquences sanitaires.

Chiffres clés de la production sur Lorient Agglomération :

- 6 usines de production d'eau potable
- Capacité de production journalière : 57 000 m³/j
- 27 ouvrages de stockage d'eau potable d'une capacité totale de 52 650 m³
- 2 communes exploitées en régie directe en matière de production d'eau
- 6 agents de la DEA affectés au suivi de la production et des contrats ou des marchés associés

Chiffres clés de la distribution :

- 3 communes exploitées en régie (Lorient, Lanester et Port-Louis)
- 37 agents en charge de l'exploitation des réseaux en régie
- Volume global mis en distribution (y compris CCBBO) : 12 136 797 m³
- 190993 habitants desservis, dont 3 373 sur Cléguer
- 1964km de réseau AEP, dont 442 km sur le SMAEP de Pont-Scorff
- Rendement global du réseau : 86%
- 95 prélèvements pour analyses réalisés sur l'eau avant mise en distribution, et 1043 prélèvements sur le réseau de distribution (année 2013).

Pour la commune de Cléguer, les besoins futurs tels que définis actuellement représentent environ :

→ **Vocation habitat :**

Court terme : 85 logements soit environ 18 m³/j en moyenne,
Moyen terme : 92 logements soit environ 20 m³/j en moyenne.

→ **Vocation activité :**

Moyen terme : 5,7 ha soit environ 7 m³/j en moyenne.

Les besoins sur la commune sont assez restreints et ne vont pas engendrer un déséquilibre entre la ressource et les besoins.

II. ASSAINISSEMENT

La compétence Assainissement collectif et non collectif est assurée par Lorient Agglomération depuis le 1er janvier 2012. La direction Eau et Assainissement (DEA) a en charge d'assurer la gestion de l'ensemble des ouvrages et réseaux d'eaux usées jusqu'au rejet dans le milieu naturel des eaux résiduaires après traitement. En matière d'exploitation de l'assainissement, la compétence est principalement assurée en régie sur le territoire de Lorient Agglomération. Pour la commune de Cléguer, la compétence assainissement collectif et non collectif s'exerce en régie.

En 2012, on dénombre 757 abonnés (1650 habitants estimés) raccordés au réseau d'assainissement collectif et 680 installations d'assainissement autonome (1734 habitants estimés).

Le zonage d'assainissement de la commune de Cléguer a été approuvé le 15 décembre 2016 par délibération du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération.

Assainissement collectif

La commune de Cléguer dispose d'un réseau d'assainissement collectif séparatif d'environ 17 700 ml, dont 14 000 ml de réseau gravitaire et 3 700 ml de réseau de refoulement. Ce réseau dessert les 757 abonnés.

- Les effluents du bourg arrivent à différents postes de refoulement avant de rejoindre la station d'épuration située au Sud du bourg. Les eaux traitées sont rejetées dans le Scorff, par canalisation jusqu'à Saint-Yves.
- Les effluents du Bas Pont-Scorff arrivent à un poste de relevage avant d'être rejetés dans la station de Pont-Scorff. Le rejet des eaux traitées de la station se fait dans le Scorff.
- Projet de raccordement de Kerchopine :
 - Le secteur de Kerchopine a fait l'objet d'une étude de raccordement spécifique, dans le cadre de l'étude de faisabilité du raccordement du bourg de Calan à la station d'épuration de Plouay réalisée en 2013.
 - Cette étude, menée pour répondre à la problématique de saturation du réseau de Calan, préconise la création d'un réseau raccordant l'ensemble du bourg de Calan à la station d'épuration de Plouay qui se trouve en sous-capacité. Cette solution permet également de récolter, dans un réseau gravitaire à créer, les eaux usées des lieux-dits de Kerchopine, Saint-Quio et Pont en Daul situé entre Calan et la station d'épuration de Plouay.
 - Un réseau de transfert depuis Calan sera créé et arrivera à l'entrée Est de Kerchopine. À partir de ce réseau, le lieu-dit de Kerchopine sera équipé d'un réseau gravitaire.

Lorient Agglomération a lancé début 2015 une étude diagnostique des réseaux d'assainissement des communes de Cléguer, Pont-Scorff et Quéven. Cette étude a pour but d'identifier les défauts présents sur les réseaux qui doivent être totalement étanches et séparatifs : les eaux usées sont collectées séparément des eaux pluviales, dirigées, elles, vers un réseau « pluvial », un fossé ou un ruisseau.

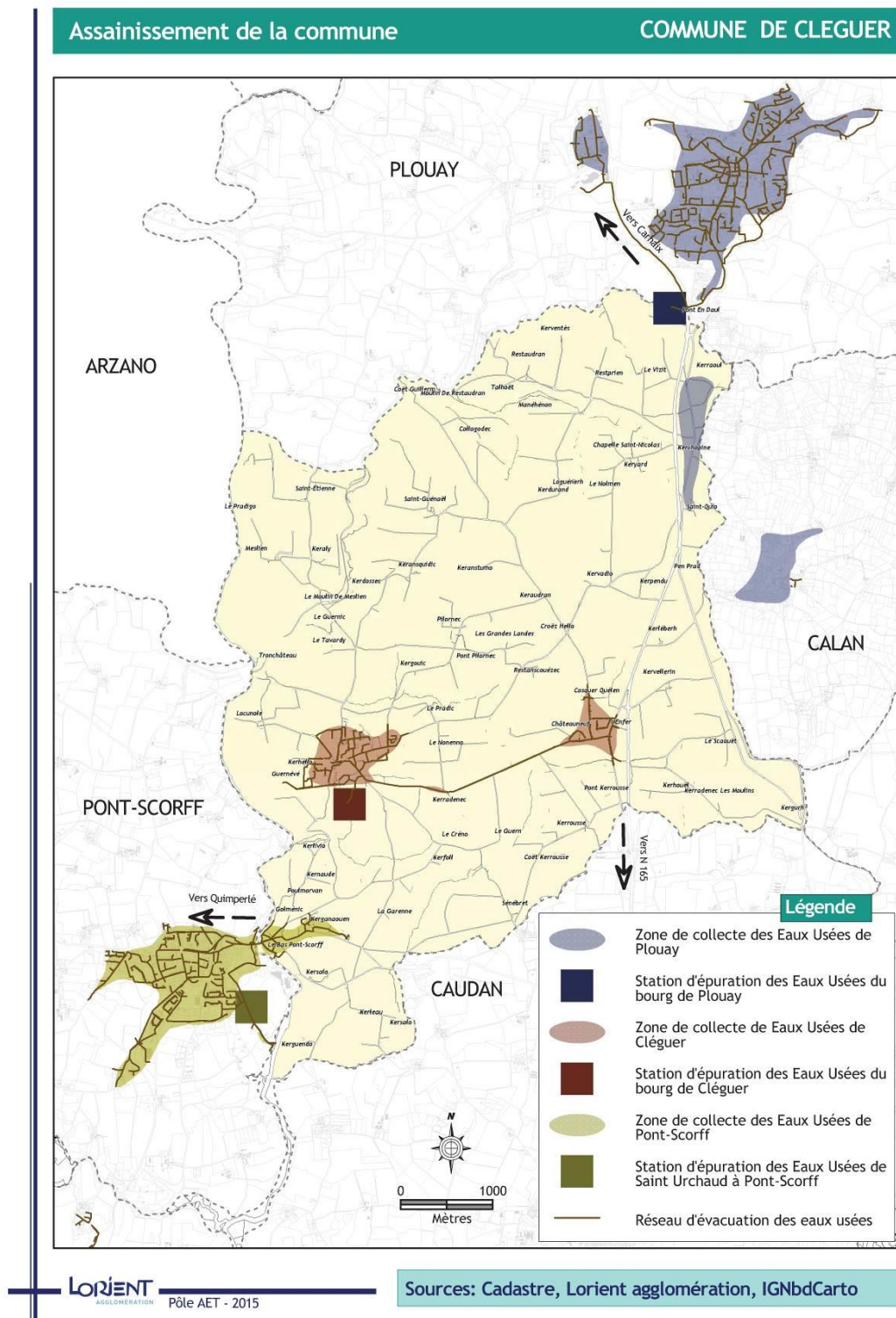
L'étude conduit à une programmation pluriannuelle de travaux visant à réduire les désordres constatés, et donc à supprimer d'éventuelles pollutions au milieu naturel ou intrusions d'eaux claires (eaux de nappe, de pluie) dans les réseaux.

La commune de Cléguer dispose d'une capacité d'épuration de 1970 EH (équivalents-habitants) grâce à la **station d'épuration du Bourg** mise en service en 2005, de type Boues Activées. En 2013, la charge maximale en entrée a été de 1210 EH (61% de la capacité nominale) avec un débit entrant moyen à 171m³/j et une production de boues de 15tMS/an, destinées exclusivement à l'épandage agricole.

La capacité nominale de la **station d'épuration de Pont-Scorff** (type Boues Activées), qui traite également les effluents d'une partie des usagers de Cléguer (Bas Pont-Scorff), a été étendue de

3600 EH à 5400 EH lors de sa réhabilitation en 2014.

La **station de Plouay** a été agrandie et rénovée en 2012 et peut traiter 12300 EH. A ce jour, elle traite 42% de sa charge nominale, soit 5200 EH. En apportant les eaux usées de Calan, soit 1200 EH, et en collectant aussi les eaux usées du lieu-dit de Kerchopine, la station de Plouay serait à 52% de sa charge nominale. En ajoutant l'évolution de la population de Plouay à un horizon de 20 ans (150 EH/ an), la station recevra alors 76% de sa charge nominale.



Une seule entreprise de la commune de Cléguer fait l'objet d'un Arrêté d'Autorisation de déversement d'effluents considérés comme non domestiques, Initial BTB, raccordée sur la STEP de Pont-Scorff. Cette convention spéciale de déversement précise les modalités techniques et financières de leur raccordement et rejet au réseau public d'assainissement collectif.

Assainissement non collectif (ANC)

En 2014, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) concerne 680 installations. Sur les 680 installations contrôlées (données SPANC 2014) :

- 169 installations de plus de 4 ans et 78 installations récentes présentent un bon fonctionnement (soit 36,3% des installations)
- 331 installations (soit 48,7% des installations) sont dites acceptables, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas conformes aux normes actuelles mais que leur système à un fonctionnement correct à aléatoire, sans qu'une pollution pour le milieu récepteur soit démontrée. 112 de ces installations sont cependant identifiées comme acceptable avec un risque de pollution ou sur la salubrité
- 71 installations (soit 10,4%) sont dans un état « non acceptable ». Cela signifie que le système d'ANC est potentiellement source de pollution pour le milieu récepteur ou qu'un rejet direct d'effluents non traités au milieu récepteur est observé
- 25 installations ont un fonctionnement indéterminé (soit 3,7 % des installations)
- 6 installations sont non diagnostiquées (soit 0.9 % des installations)

Ces résultats sont complétés au fur et à mesure de l'avancement des contrôles réalisés par le SPANC. Le contrôle de fonctionnement intervient tous les 6 ans.

III. EAUX PLUVIALES

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, la commune a souhaité réaliser un schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur son territoire dans le but :

- de mettre en évidence les secteurs sensibles en termes d'assainissement pluvial,
- d'établir un programme de travaux et d'investissements pour résoudre les problèmes existants et aménager les futures zones à urbaniser,
- de définir une réglementation en termes de gestion des eaux pluviales dans le cadre du PLU.

Il découle de cette étude :

- des préconisations de gestion des eaux pluviales pour les zones d'aménagement futur,
- le zonage d'assainissement pluvial,
- et le dossier de régularisation pour les réseaux d'assainissement pluvial existants.

Description des réseaux

Les quatre principaux secteurs de la commune disposent de réseau d'eaux pluviales : le bourg, le Bas Pont-Scorff, L'Enfer et Kerchopine.

Les principaux commentaires émis sur le réseau d'eaux pluviales sur ces 4 secteurs sont les suivants :

- ▶ Le réseau d'eaux pluviales de Cléguer est composé principalement d'un réseau de canalisations circulaires en béton dans le bourg et au niveau des 3 ilots d'habitations principaux et de fossés en périphérie.
- ▶ Le linéaire du réseau canalisé est correct vis-à-vis de la surface drainée.
- ▶ Le réseau apparaît cohérent sur Cléguer (pas de rétrécissement de diamètre,...) excepté au niveau de la rue du Pont Person où le réseau passe d'une buse d'un diamètre de 300 mm à 2 buses de diamètres 200 mm et où la pente paraît insuffisante.
- ▶ La topographie de la commune permet une évacuation des eaux pluviales correcte sur l'ensemble des secteurs.
- ▶ Des problèmes d'inondation sont constatés sur le secteur de Bas Pont-Scorff.
- ▶ Le réseau est en bon état général. Cependant, on note un manque d'entretien des fossés et des réseaux au niveau de Kerchopine (regards bouchés, fossés non fauchés).

- Le réseau draine des eaux de nappes souterraines (sources).
- Actuellement, 3 ouvrages de retenue des eaux pluviales ont été recensés.
- La pollution mesurée est faible sur les exutoires investigués. Le bassin versant de Pilornec présente une charge de pollution moyenne pour le paramètre DCO, malgré la faible quantité d'E.Coli. Cette légère dégradation pourrait être liée à un mauvais branchement d'eaux usées et éventuellement à de grandes surfaces de voirie rejetées au milieu naturel sans pré-traitement spécifique.
- Des problèmes d'eutrophisation dans les étangs du bourg qui collectent les eaux pluviales d'une partie du bourg et font office d'ouvrage de rétention mais aussi de prétraitement

Le bourg est situé sur un point haut et sur différents bassins versants dont les exutoires sont localisés dans sa périphérie.

Il est à noter la présence des 3 étangs proches du Bourg de Cléguer sur le ruisseau blanc. Les exutoires d'une partie du bourg de Cléguer sont situés au niveau de ces étangs qui font office de bassins tampons pour les eaux pluviales collectées. Les quatre exutoires sont tous sous l'influence des étangs ou du cours d'eau (plus ou moins mis en charge).



Trois bassins tampons supplémentaires ont été recensés sur la commune.

Les objectifs de l'étude

La maîtrise hydraulique des eaux pluviales urbaines doit répondre aux objectifs suivants :

- N'engendrer aucune gêne pour les pluies fréquentes
- Ne pas provoquer d'inondation, ni de risque de dégradation des infrastructures pour des événements de période de retour de quelques années
- Limiter les risques aux biens et aux personnes lors des événements exceptionnels dont les périodes de retour varient de une à plusieurs dizaines d'années

Les objectifs du zonage pluvial

Le zonage d'assainissement pluvial a pour objectif de réglementer les pratiques en matière d'urbanisme et de gestion des eaux pluviales. Il permet d'assurer la maîtrise des ruissellements et la prévention de la dégradation des milieux aquatiques par temps de pluie.

Après approbation, le zonage pluvial est opposable aux tiers.

IV. ELIMINATION DES DECHETS

Selon la définition de l'ODEM, la « gestion des déchets correspond à l'ensemble des opérations mises en œuvre pour limiter, recycler, valoriser ou éliminer les déchets au travers de : la prévention, la collecte et la collecte sélective, le transit, le traitement et l'élimination ».

Lorient Agglomération exerce sur l'ensemble de son territoire les compétences en matière de

collecte sélective des déchets ménagers, et de traitement (tri, recyclage et élimination) des déchets ménagers et assimilés par arrêté préfectoral du 27 décembre 2001.

Ainsi, sur la commune de Cléguer, la collecte et le traitement des déchets ménagers sont organisés dans le cadre du dispositif mis en place par Lorient Agglomération.

Outre le ramassage à domicile du contenu des bacs, issu du tri sélectif, Lorient Agglomération gère également les déchetteries de tout le territoire de la communauté. Cette mutualisation de services occasionne moins de décharges sauvages.

Il existe une déchetterie sur la commune implantée au bourg.